



Demande domm/interêts suite à non versement salaire + ndf

Par **Pierre1986**, le **19/01/2011** à **18:54**

Bonjour,

J'ai saisi le conseil des prud homes voilà un moment pour affaire avec mon ancien employeur.

J'ai commencé à travailler pour lui le 05 Octobre 2010 (période d'essai de 3 mois).

Fin Décembre 2010, ayant trouvé mieux ailleurs, je suis parti (j'étais encore en période d'essai donc j'ai pu partir sans préavis) le 05 Janvier (fin des 3 mois).

Depuis fin Décembre 2010, j'attends mon salaire de Janvier et le remboursement des notes de frais, pour un montant total proche de 3000 € (!!!).

J'ai envoyé des mails, des lettres, des lettres recommandées mais toujours pas de réponse. Je passe aux Prud Homes pour cette affaire le 27 Janvier 2011.

Je suis pratiquement sûr de récupérer le montant proche de 3000 €, mais est ce que je peux demander des "**dommages et intérêts**" ? (j'ai eu besoin de cette rentrée d'argent, j'ai pris du temps à envoyer les lettres, mails, etc ... et je dois payer de ma poche le déplacement jusqu'au tribunal des Prud Homes (train ...).)

Si oui, je ne sais pas quelle somme je pourrai demander, auriez vous une petite idée ?

Voilà pour mon cas. Je n'ai aucun contact qui s'y connaisse vraiment dans tout ce qui est Prud Homes, voilà pourquoi je pose cette question sur le forum.

Je vous remercie beaucoup pour votre aide, et je aussi intéressé par tout lien qui explique le fonctionnement des prud homes, parce que je l'avoue j'avance dans l'inconnu et la date se rapproche.

Bonne soirée (ou bonne journée :))

Pierre